

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

ARAB TUNISIAN BANK

Société Anonyme au capital de 100.000.000 de Dinars

Siège social : 9, Rue Hédi Nouira – 1001 Tunis

L'Arab Tunisian Bank publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 4^{ème} trimestre 2020 :

Indicateurs :

	(En milliers de dinars)				
	Du 01/10/2020 au 31/12/2020	Du 01/10/2019 au 31/12/2019	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019	Evolution déc 20-déc 19
1- Produits d'exploitation bancaire	162 609	149 972	634 106	574 363	59 743
*Intérêts	120 301	101 557	477 201	410 298	66 903
*Commissions en produits	20 388	18 898	68 954	65 169	3 785
*Revenus du portefeuille-titres commercial et d'investissement	21 920	29 517	87 951	98 896	-10 945
2- Charges d'exploitation bancaire	79 436	90 583	355 713	334 943	20 770
*Intérêts encourus	76 524	86 810	344 689	321 554	23 135
*Commissions encourues	2 912	3 773	11 024	13 389	-2 365
3- Produit Net Bancaire	83 173	59 389	278 393	239 420	38 973
4- Autres produits d'exploitation	29	27	120	116	4
5- Charges opératoires, dont :	47 530	47 744	185 713	177 215	8 498
*Frais de personnel	25 936	26 106	105 159	101 230	3 929
*Charges générales d'exploitation	17 807	17 502	65 572	59 927	5 645
6- Structure du portefeuille au Bilan :			1 216 320	1 376 725	-160 405
*Portefeuille-titres commercial			0	0	0
*Portefeuille-titres d'investissement			1 216 320	1 376 725	-160 405
7- Encours des crédits à la clientèle apparaissant au Bilan nets de provisions et agios réservés			5 163 892	4 822 505	341 387
8- Encours des dépôts de la clientèle au Bilan, dont :			5 984 905	5 242 761	742 144
*Dépôts à vue			2 057 550	1 663 766	393 784
*Dépôts d'épargne			1 314 818	1 157 989	156 829
9- Emprunts et ressources spéciales au Bilan			370 569	293 122	77 447
10- Capitaux propres apparaissant au Bilan			561 541	545 754	15 787

I – Bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels arrêté au 31 décembre 2020

1) Référentiel d'élaboration des indicateurs d'activité

Les indicateurs d'activité de l'Arab Tunisian Bank sont élaborés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes relatives aux établissements bancaires (normes 21 à 25) ; ainsi qu'aux règles de la BCT édictées par les circulaires 91/24 du 17/12/91, 93/08 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99.

2) Bases de mesure et principes comptables pertinents appliqués

Les indicateurs d'activité sont établis selon les principes, normes comptables et règles de mesures qui se résument comme suit :

2-1. Règles de prise en compte des revenus :

Les revenus sont pris en compte en résultat de façon à les rattacher à l'exercice au cours duquel ils sont courus, sauf si leur encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré.

- Rattachement des intérêts : les intérêts sont comptabilisés à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé, les intérêts non courus sont constatés en hors bilan.

- Les intérêts réservés : les intérêts dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé «agios réservés».

La banque a établi ses critères de réservation d'agios sur la base de l'article 9 de la circulaire BCT n° 91-24.

Commissions : sont prises en compte dans le résultat :

* lorsque le service est rendu

* à mesure qu'ils sont courus sur la période couverte par l'engagement ou la durée de réalisation du crédit.

2-2. Règles de constatation des dotations aux provisions :

Pour l'établissement des indicateurs d'activité au 31/12/2020, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la Circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999, la Circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001, circulaire n° 2011-04 du 12 avril 2011, la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012 et la circulaire n°2013-21 du 30 décembre 2013.

2-2. Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents

a) Classement des titres :

- Titres de transaction : titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide
- Titres de placement : ce sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à 3 mois
- Titres d'investissement : les titres acquis avec l'intention ferme de les détenir en principe jusqu'à leur échéance et dont la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention
- Titres de participation : actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice
- Parts dans les entreprises associées et co-entreprises et parts dans les entreprises liées : les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice

b) Evaluation des titres :

- Les titres sont comptabilisés à leurs valeurs d'acquisition.
- Les droits préférentiels de souscriptions et les droits d'attributions sont inclus dans le coût
- A chaque arrêté comptable, il est procédé à l'évaluation des titres à la valeur boursière pour les titres cotés et à la valeur d'usage pour les titres non cotés. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions, alors que les plus-values ne sont pas constatées.

c) Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titre sont constatés en résultat dès qu'ils sont acquis même s'ils ne sont pas encore encaissés ;

- les dividendes sont constatés dès le moment où le droit en dividendes est établi (décision de distribution de l'AGO de la société émettrice)
- les intérêts courus sur bons et obligations à la date de clôture sont des produits à recevoir constatés en produits

2-3. Règles de conversion des opérations en monnaies étrangères, de réévaluation et de constatation des résultats de change :

- Règles de conversion : les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte ;

- réévaluation des comptes de position : à chaque arrêté comptable les éléments d'actif, de passif et de hors bilan sont réévalués sur la base du cours de réévaluation établi par la BCT à la date d'arrêté.

- Constatation du résultat de change : à chaque arrêté comptable la différence entre, d'une part les éléments d'actif, de passif et de hors bilan et d'autres parts les montants correspondants dans les comptes de contre valeurs position de change sont prises en compte en résultat de la période concernée.

Les faits marquants au 31 décembre 2020.

Poursuivant sa dynamique de croissance et d'amélioration de sa performance financière, l'ATB a clôturé **l'année 2020**, en affichant des indicateurs financiers en progression. Ainsi, les produits d'exploitation bancaire ont progressé de **10,39 %** pour atteindre **634,1MD** au **31/12/2020** contre **574,4MD** au **31/12/2019**. Le PNB a de son côté enregistré une augmentation de **16,29 %** pour s'établir à **278,4 MD** au **31/12/2020** contre **239,4 MD** au **31/12/2019**.

La banque a enregistré au cours de la même période une amélioration au niveau de ses principaux indicateurs d'activité comme suit :

- ✓ Une augmentation **des crédits nets de provisions et d'agios réservés** de **341,4MD** pour s'établir à **5.163,9MD** à **fin décembre 2020** contre **4.822,5MD** au **31/12/2019**, soit une évolution de **7,08%**.
- ✓ **Les dépôts de la clientèle** ont atteint **5.984,9MD** au **31-12-2020** contre **5.242,8MD** à **fin décembre 2019** soit une hausse de **14,15 %** ou une variation en volume de **742,1 MD**. Cette augmentation est notamment due :
 - L'évolution du volume des dépôts à vue, qui se sont établis à **2.057,6 MD** au **31/12/2020** contre **1.663,8 MD** à **fin décembre 2019**, soit une évolution de **23,67%**.
 - Une progression des comptes épargne dont le solde s'est établi à **1.314,8 MD** au **31/12/2020** contre **1.158 MD** au **31/12/2019**, soit une hausse **13,54%**.

- ✓ **Les charges d'exploitation bancaires** ont atteint **355,7 MD** au **31 décembre 2020** contre **334,9 MD** au **31 décembre 2019** soit une hausse de **20,8MD**.
- ✓ **Les charges opératoires de la banque** ont atteint **185,7 MD** à **fin décembre 2020** contre **177,2 MD** à **fin décembre 2019**, soit une hausse de **8,5 MD** ou de **4,80%**.